



CSE qui ne communique pas - Chèques-vacances manqués

Par Emiliiz

Bonjour,

J'ai raté la campagne de chèques-vacances à cause du CSE. Peu de gens ont été informés de la campagne des chèques-vacances car pour ça IL FAUT QUE LE CSE VOUS CREE UN COMPTE !

Tout commence à mon arrivée en Septembre, le livret d'accueil remis aux nouveaux collaborateurs indiquait qu'il convenait d'activer son compte Advango afin d'accéder aux avantages du CSE. J'ai donc tenté à plusieurs reprises d'activer mon compte après mon arrivée dans l'entreprise. N'y parvenant pas, j'ai d'abord pensé qu'il s'agissait d'une erreur de manipulation de ma part.

Ce n'est qu'après avoir contacté directement le support Advango (en Juin) que j'ai appris que je n'étais tout simplement pas enregistrée dans leur base de données et qu'aucun compte n'avait été créé à mon nom. En l'absence de compte existant, il m'était donc matériellement impossible de procéder à son activation.

J'ai alors contacté le CSE le 15 juin 2026 afin de signaler cette situation. Après avoir communiqué mon matricule, ma date d'entrée et mon type de contrat, mon compte Advango a finalement été créé le 16 juin 2026, soit environ neuf mois après mon arrivée dans l'entreprise.

À cette occasion, j'ai découvert que la campagne des Chèques-Vacances était déjà terminée. N'ayant jamais eu accès à la plateforme Advango auparavant, je n'avais pas pu être informée de cette campagne ni y participer.

J'ai donc sollicité une régularisation ou une solution exceptionnelle. Le CSE m'a répondu qu'il n'était plus possible de passer commande en dehors de la campagne annuelle et m'ont reproché à tort de ne pas avoir suivi le processus du livret d'accueil.

J'ai ensuite précisé que ma demande ne portait plus sur une dérogation à la campagne mais sur une mesure compensatoire pour la perte de cet avantage résultant directement de l'absence de création de mon compte, situation qui ne m'était pas imputable car j'avais parfaitement suivi les processus connus.

Je souhaite demander un dédommagement car je n'ai pas été correctement informé. Je ne suis pas la seule alternante dans ce cas. Pensez-vous que je puisse obtenir un dédommagement s'il vous plaît ?

Merci pour ceux qui prendront le temps de me répondre :)

Infos importantes : l'activation du compte CSE est à la charge du collaborateur mais la création des comptes CSE est à la charge du CSE

Respectueusement,
Emilie

Par Isadore

Bonjour,

Etant donné que vous saviez qu'il vous fallait un compte sur une plateforme et que vous avez tardé à signaler le problème, je doute que vous puissiez obtenir une quelconque forme de dédommagement en justice. Votre position aurait été défendable si le CSE avait traîné à réagir, mais il l'a réglé du jour au lendemain.

Le CSE pourra peut-être faire un geste.

Par Emiliiz

Merci pour votre réponse.

Non, justement je l'ignorais. La procédure sur le livret d'accueil parle de l'activation du compte et non de la création. J'ai essayé en juin, en pensant que je pourrais cette fois l'activer mais je n'ai pas réussi. J'ai vérifié et le processus de création des comptes CSE est à la charge du CSE.

Par CToad

Bonjour

Je suis d'accord avec isadore et pour les mêmes motifs. Le livret d'accueil prévient qu'il faut créer un compte, n'y arrivant pas vous auriez dû vous informer(ce que vous avez fini par faire d'ailleurs mais trop tard).

L'impossibilité de participer à cette campagne est liée à votre inaction (je ne conçois pas qu'un CE crée un compte sans demande du salarié : ce n'est pas une obligation de bénéficier du CE).

Vous pouvez demander un dédommagement mais cela ne me semble pas être un dû.

Vous pouvez par contre contacter votre RH pour faire préciser le livret d'accueil, que l'incident ne se reproduise pas (et faire cette demande légitime le fait que vous avez rencontré un problème)

Cordialement

Ctoad

Par Isadore

Le problème n'est pas que vous n'avez pas pu créer votre compte, mais d'avoir attendu neuf mois pour signaler votre souci.

Vous saviez dès votre arrivée avoir besoin de ce compte pour bénéficier des avantages du CSE. Là je ne vois pas comment il serait juridiquement possible de mettre la faute des neuf mois de délai sur le dos du CSE qui a apporté une solution d jour au lendemain.

Par Emiliiz

Bonjour,
Mince alors, c'est noté.

J'abandonne alors, je vais voir avec les rh pour que le problème ne se reproduise plus.

Merci pour vos réponses <3

Respectueusement,
Emilie